

La [COMMUNE DE MESVES SUR LOIRE](#) / T : 03.86.69.04.87 reçoit un héritage d'une ancienne habitante. La commune de 700 habitants va recevoir 4,5 M€ avec 3 M€ en numéraire et le reste en assurance vie. Cette somme représente 4 fois le budget annuel de la commune. La somme pourrait être utilisée pour un système d'assainissement, la réfection de la toiture de l'église, de la mairie, des bâtiments communaux. Une salle polyvalente pourrait être construite. Simone Daignas, décédée en Loire-Atlantique sans héritier à 94 ans en mars dernier a demandé à être enterrée dans le village. Aucune directive n'a été laissée quant à l'utilisation à faire de cette somme.